



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2026

Référence :
2026-01-06-05

Objet de la délibération :
**ONF - Programme des
travaux patrimoniaux et
sylvicoles pour 2026**

Membres élus	19
Membres en fonction	17
Membres présents	13

Vote à main levée
Pour : 17
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 6 janvier à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : M. ADRIAN Daniel, Mmes CLAVIER Yvette, HANNAUER Barbara, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, ZINGLE Mireille, MM. BEHRA Alain, CONRATH Roger, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, PUGIN Eric, SUTTER Michel, WURTZEL André.

Excusés représentés :

Mme MISSUD Eléonore donne procuration à Mme MIHELIC Sandie

M. RESCH Julien donne procuration à M. ADRIAN Daniel

Mme WIRTH Isabelle donne procuration à Mme ZINGLE Mireille

M. ZAEPFFEL Claude donne procuration à Mme PREAU Françoise

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : ONF - Programme des travaux patrimoniaux et sylvicoles pour 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux et des travaux sylvicoles établi par les services de l'ONF prévus pour l'année 2026.

Ces états et devis font apparaître des dépenses d'entretien de la forêt pour un montant de 1 390 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'effectuer ces travaux pour l'année 2026 et d'engager les travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions présenté par l'ONF pour l'année 2026 et l'autorise à réaliser les travaux proposés.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 7 janvier 2026



Le Maire
Daniel ADRIAN

Le secrétaire
Hervé DEMARK